

**2017**

**CENTRE D'ACCUEIL  
POUR DEMANDEURS D'ASILE  
CADA**

**Peggy BOTTOLIER**  
*Directrice*

**Thierry WALQUEVIS**  
*Chef de service*

**11 rue Jean Jaurès  
54320 Maxéville**

**Tél. : 03 83 36 86 20**

**Fax : 03 83 36 86 21**

**Courriel :  
logementetinsertion@asso-ars.org**



## MISSION

Hébergement de ménages en demande d'asile ou issus de la demande d'asile et interventions sociales individualisées prenant en compte :

- l'installation hôtelière sur le lieu d'hébergement,
- le suivi de la situation administrative,
- le suivi des dossiers de demande d'asile devant l'OFPRA et la CNDA,
- la scolarisation des enfants,
- l'accès aux soins,
- la gestion des ressources,
- le début du processus d'intégration et d'insertion,
- la mise en œuvre de la sortie des réfugiés statutaires,
- la gestion de la sortie des personnes déboutées du droit d'asile.

## FINANCEMENT

ÉTAT : politique de l'immigration et de l'asile (BOP 303)

## CAPACITÉ

183 places en diffus sur la métropole de Nancy et Baccarat

## ÉQUIPE

Direction	0,30 ETP
Chef de service	1,00 ETP
Secrétaire	0,48 ETP
Travailleurs sociaux	7,00 ETP
Adjoint d'économat	1,25 ETP
Agent d'accueil	1,00 ETP
<b>Total</b>	<b>11,03 ETP</b>

# ACTIVITÉS 2017

## Ménages

Couples avec enfants	50
Couples sans enfant	4
Isolés avec enfants	9
Isolés sans enfant	52
<b>Total</b>	<b>115</b>

## Personnes

Adultes	169
Enfants	116
<b>Total</b>	<b>285</b>

## Activité

Taux d'occupation : 90,65 %  
60 548 nuitées réalisées

## Flux

42 ménages admis / 111 personnes  
43 ménages sortis / 108 personnes

## Orientations des ménages à la sortie du dispositif

Solution individuelle	12
CHRS	9
Logement	9
Hébergement d'urgence	8
Accueil famille ou amis	2
Autres	2
Aide au retour volontaire	1

## Statuts des personnes suivies en 2017

Mineurs non concernés	98
Attentes réponse CNDA	47
Attentes réponse OFPRA	46
Déboutés (dont 14 demandes de régularisation)	43
Protections subsidiaires	19
Statuts CNDA	16
Statuts OFPRA	15
Réexamen OFPRA	1

**72 ménages présents au 31 décembre 2017, soit 177 personnes**

<b>1</b>	<b>PETIT RETOUR EN ARRIÈRE .....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>L'ORGANISATION DU SERVICE .....</b>	<b>2</b>
2.1	Modalités d'accueil et de suivi .....	2
2.2	Accompagnement individuel et actions collectives .....	3
2.3	Configuration des sites d'hébergement .....	3
2.4	Expression des usagers.....	4
2.5	Base de données .....	4
2.6	Groupes d'analyse de pratique .....	5
<b>3</b>	<b>LES DONNÉES CHIFFRÉES .....</b>	<b>6</b>
3.1	Les provenances et nationalités .....	6
3.2	Configuration de l'accueil.....	8
3.3	Durée de séjour .....	9
3.4	Les dossiers.....	10
3.5	L'interprétariat .....	11
<b>4</b>	<b>STATUTS ET SORTIES .....</b>	<b>12</b>
4.1	Les réfugiés.....	12
4.2	Les protections subsidiaires .....	13
4.3	Les déboutés.....	13
4.4	Les régularisations.....	13
4.5	Les orientations .....	14
<b>5</b>	<b>RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION.....</b>	<b>15</b>
<b>6</b>	<b>PERSPECTIVES... ..</b>	<b>19</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>21</b>
7.1	Fiches actions .....	21

## **1 PETIT RETOUR EN ARRIÈRE**

La dernière réforme du droit d'asile a été mise en place pour l'essentiel dès novembre 2016 et a laissé un bilan contrasté qui de plus n'a pas été évalué. Juillet 2017, un nouveau plan gouvernemental a annoncé plusieurs mesures tendant à « mieux maîtriser les flux migratoires tout garantissant le droit d'asile » dans un contexte où le nombre de demandes déposées a augmenté de 16%.

Nombre de ces nouvelles dispositions apparaissent comme restrictives pour la reconnaissance des besoins de protection des ménages, et certaines vont avoir des répercussions sur leur prise en charge par le service. La réduction des délais d'instruction et la possibilité de déposer une demande de titre de séjour en parallèle, entre autres, risquent d'installer les personnes dans un climat de vulnérabilité voire de précarité. De ce fait, le taux de « présences indues » pourrait rapidement augmenter malgré les procédures d'expulsion engagées.

Même si l'examen des situations doit être effectué dans un délai raisonnable, il n'en reste pas moins que l'accompagnement doit être aussi suffisant afin de garantir les droits élémentaires des personnes.

## **2 L'ORGANISATION DU SERVICE**

### **2.1 Modalités d'accueil et de suivi**

Il est à notre cette année que l'extension de 30 places ouverte en avril 2016 par l'établissement dans le cadre du Plan migrant et dédiée à l'origine à l'accueil de population en provenance des hors spots de Grèce et d'Italie a été en 2017 réintégré à la gestion des demandes locales par l'OFII.

L'accueil des demandeurs d'asile est assuré par un guichet unique régional (G.U.) réunissant les compétences de la Préfecture de région et de l'OFII, avec la particularité de la présence d'une antenne sur Nancy pour la Meurthe-et-Moselle.

Certaines prestations liées à l'accompagnement social et administratif sont réalisées par l'OFII (enregistrement sur le DNA\*, ouverture de droits à l'ADA\*...) mais aussi le traitement de l'hébergement et de l'orientation.

Dans les faits, chaque opérateur indique ses places disponibles sur le DNA et l'OFII (régional ou local), oriente les ménages en fonction de la configuration proposée mais aussi d'éléments associés à des adaptations conjoncturelles, l'accueil des personnes isolées par exemple.

L'instruction complète du dossier OFPRA est assurée par les travailleurs sociaux du service. Chaque référent doit veiller à l'envoi du dossier dans le délai de 21 jours et du suivi de la demande (lettre d'enregistrement, complément de récit).

La mise en place de cette nouvelle organisation implique au quotidien des ajustements avec les services de l'État (la gestion des disponibilités, du versement de l'ADA et de l'accueil des ménages arrivant d'autres régions,...).

## **2.2 Accompagnement individuel et actions collectives**

L'équipe éducative recentrée autour de la procédure d'asile est composée de :

Six travailleurs sociaux affectés à la prise en charge individualisée des personnes ayant un dossier en cours auprès de l'OFPRA\* ou de la CNDA\*.

Un professionnel sur le secteur de Baccarat, est chargé du suivi administratif et technique, de l'accompagnement des ménages et des relations avec l'ensemble des partenaires sur le secteur de Baccarat avec le concours de La Municipalité. Il a pris ses fonctions mi-mars 2016.

Une professionnelle chargée à mi-temps de :

- L'organisation et l'animation des entretiens de préparation des entretiens OFPRA et CNDA ainsi que de la veille juridique liée à la demande d'asile.
- La recherche documentaire géopolitique et la rédaction mensuelle d'un opuscule d'informations.
- La recherche d'informations spécifiques ou techniques sur demande des professionnels ainsi que des formations collectives à proposer dans le cadre du plan de formation annuel.

Et un professionnel à temps plein chargé des « actions transversales » assure :

- La mise en place de cours d'apprentissage du français et l'inscription aux activités socioculturelles et sportives pour les adultes.
- L'inscription, le suivi des élèves, le soutien scolaire, les activités périscolaires, la programmation des CLSH durant les vacances d'été et des actions d'information avec les partenaires associatifs.
- La tenue de permanences sur les sites d'hébergement collectif favorisant les contacts avec le responsable ou le personnel sur place et les ménages pour la gestion du quotidien et les relais avec les travailleurs sociaux référents.

Les fiches sur le contenu des actions menées sont à consulter dans les annexes.

## **2.3 Configuration des sites d'hébergement**

Le service se doit d'offrir à chaque ménage accueilli des conditions convenables d'hébergement, pour lui permettre un quotidien digne et sécurisé (axe stratégique n°3 du projet de service). La répartition entre appartements et chambres en résidence sociale se poursuit dans cette perspective avec la résiliation des studios à la Résidence J.Cordier à Toul pour des appartements sur Nancy début 2018.

L'offre d'hébergement est actuellement constituée de :

- 24 unités de vie au Foyer St Martin (LE PELICAN) à Maxéville.
- 7 studios au Foyer Jacques Cordier à Toul (AGAFAB).
- 30 appartements à Baccarat, Nancy, Malzéville, Maxéville et Vandoeuvre, du studio au T.5 en parc public et privé.

Des visites périodiques techniques sont organisées en résidence sociale par le travailleur social « actions transversales » avec le responsable de la structure et en appartements par les travailleurs sociaux référents. L'état de l'équipement et du mobilier est vérifié. En fonction de l'importance des travaux, des interventions sont programmées durant le séjour des ménages ou entre deux mouvements.

## 2.4 Expression des usagers

C'est aussi un axe stratégique du projet d'établissement de favoriser l'expression collective des usagers, à ce titre deux séances ont réuni les résidents du foyer St Martin.

Les thématiques abordées concernaient :

- Le tabagisme actif et passif
- Le respect de l'intimité de l'autre
- L'hygiène dans la collectivité

Extraits du compte rendu :

« Il est remarqué que les fumeurs ne respectent pas toujours les non fumeurs, fumer dans les parties communes comporte des risques sanitaires à l'égard des autres personnes. Il est donc demandé aux fumeurs de respecter les affiches signalant l'interdiction de fumer dans la résidence.

Un résident évoque le jet des mégots dans sa cour par certains résidents. Le directeur rappelle qu'il avait déjà réalisé une information à ce propos et qu'il va refaire une campagne d'affichage

Le CADA va aussi rappeler par des affiches dans chaque chambre l'interdiction de fumer dans les locaux partagés. Rappel sur les effets du tabagisme passif sur la santé de tous et en particulier sur celle des personnes vulnérable telles que les enfants, les personnes malades etc. »

« Après l'intervention d'une résidente, il a été rappelé à veiller au respect de l'intimité de chacun. Cela concerne principalement les hommes qui sortent de la douche en petite tenue. »

« Le directeur constate ces derniers temps des jets de nourritures, canettes et d'autres articles sur la terrasse et tout autour du foyer. Il rappelle que le jet de nourriture attire des nuisibles notamment des rats. Il rappelle également le coût des opérations de dératisation.

Un résident signale la présence des cafards dans son unité de vie malgré un traitement qui avait été effectué. Ces cafards sont localisés dans la cuisine et dans une moindre mesure dans les chambres côté cuisine. Une nouvelle opération de désinsectisation va être réalisée. «

« Le directeur rappelle que les personnes extérieures au foyer n'y dorment pas et qu'elles doivent respecter les règles de visite.

Une résidente dit avoir été victime de vol de nourriture dans son frigo qui ne se referme pas bien.

Un résident évoque des problèmes de nuisances sonores dès 6 heures du matin. Une autre évoque que les personnes claquent fortement les portes et que cela provoque chez elle un état de stress. »

## 2.5 Base de données

Un dossier individuel est ouvert pour chaque personne dès son arrivée, les fichiers concernant les actions et l'accompagnement mis en œuvre par les professionnels restent à élaborer.

Le service qui oriente le ménage transmet les informations au secrétariat, à l'inverse au départ d'un ménage vers un service intégré dans le dispositif, le CADA transmet la fiche de suivi complétée par les informations recueillies lors du séjour.

Cette fiche récence la configuration de chaque ménage et les éléments caractéristiques de chaque membre, parents et enfants.

On y trouve tous les items concernant la situation administrative propre à la demande d'asile ainsi que les dates d'ouverture de droits. Des informations complémentaires sur la vie antérieure à l'arrivée en France et les éléments de vulnérabilité sont renseignées.

À la sortie, le motif ainsi que le lieu d'hébergement sont indiqués. Pour le moment, les travailleurs sociaux n'ont pas encore accès à la saisie en direct des informations. Mais il est prévu lors d'une prochaine étape que la version papier disparaisse.

## **2.6 Groupes d'analyse de pratique**

Les séances d'analyse de pratique se poursuivent pour la quatrième année, elles réunissent l'équipe éducative sans le chef de service avec une nouvelle intervenante.

L'objectif est de confronter les pratiques de chacun et de contribuer collectivement à l'amélioration des prises en charge. Ces séquences mensuelles de travail doivent conforter et fédérer les acquis de l'expérience des professionnels tout en abordant aussi la prise de distance nécessaire à l'exercice de leurs missions.

Des séances de deux heures ont lieu tous les mois.



### 3 LES DONNÉES CHIFFRÉES

Les albanais sont en forte augmentation et restent majoritaires en comparaison des nationalités de pays en guerre.

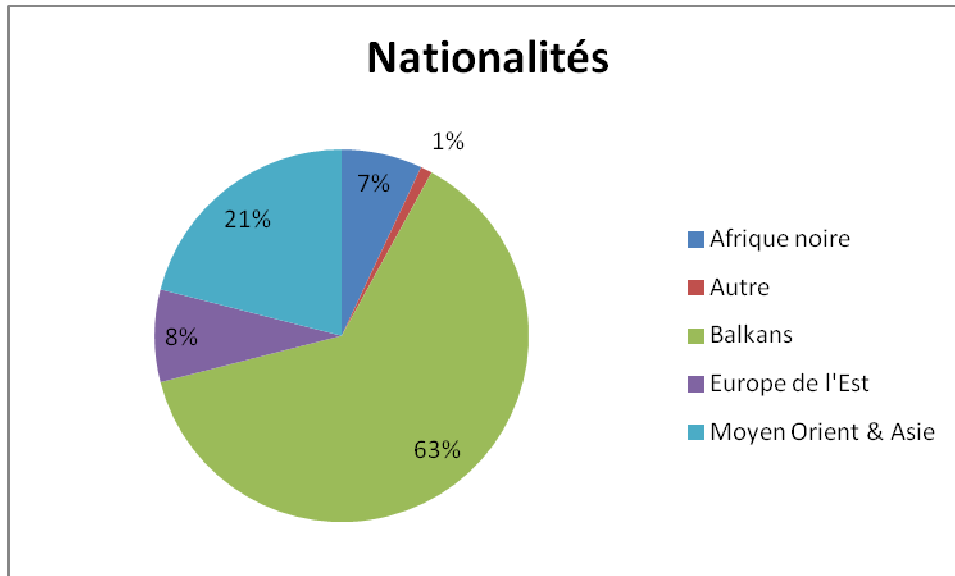
#### 3.1 Les provenances et nationalités

Nationalités	Personnes
Albanaise	87
Kosovar	33
Bosniaque	29
Syrienne	27
Serbe	15
Afghane	13
Soudanaise	12
Macédonienne	10
Sierra-Leonaise	10
Arménienne	8
Russe	6
Azerbaïdjanaise	5
Algérienne	5
Turque	5
Pakistanaise	3
Géorgienne	3
Angolaise	3
Cubaine	2
Guinéenne	2
Nigériane	1
Ukrainienne	2
Centrafricaine	1
Libérienne	1
Ivoirienne	1
Palestinienne	1
<b>Total</b>	<b>285</b>

**L'Albanie est toujours intégrée à la liste des pays d'origine sûrs par le conseil d'administration de l'OFPRA.** Mais les ressortissants albanais bénéficient comme les autres pays de la région d'une exemption de visas pour entrer dans l'espace Schengen. La France qui n'était à priori pas une destination très prisée, le devient depuis que l'Allemagne a durci le ton dans ses réponses.

Les demandes d'asile déposées par des Albanais sont en continuelle augmentation, mais seuls 8% ont bénéficié d'une protection, des femmes victimes de violence ou des personnes poursuivies pour vendetta.

Les demandes sont classées en procédure accélérée, le temps d'instruction est donc réduit mais il n'en reste pas moins que cette poussée migratoire continue d'emboliser les dispositifs d'urgence et à faire augmenter le taux de présence indue, en particulier dans les CADA, car souvent les ménages refusent ensuite de retourner dans leur pays après une réponse défavorable.



#### **L'arrivée des ressortissants soudanais et afghans restent stable.**

L'Afghanistan est en situation de guerre civile depuis les années 1980. Les talibans s'opposent aux partis pro-occidentaux et la population civile, prise sous les feux de ce conflit, est contrainte de fuir. Toutes les activités du quotidien sont susceptibles de faire l'objet d'appréciation partisans et exposent donc chaque citoyen afghan au risque d'être supposé affilié à un camp et par conséquent, objet de menaces de mort et victime de violences (commerçant, enseignant - surtout d'école mixte ou de fille -, agriculteurs,...).

Les autorités ne contrôlent qu'une infime partie du territoire et ne sont pas mesure de protéger les citoyens.

Tous comme l'Afghanistan, le Soudan traverse une crise structurelle du fait d'une guerre civile perpétuelle qui s'enracine dans les rivalités politiques mettant en jeu d'ancestrales oppositions entre groupes ethniques.

D'origine ethnique, le conflit qui agite la région du Darfour, à l'ouest du Soudan, date de 1987 et s'est amplifié en février 2003. Le contrôle des ressources naturelles et les rivalités ethniques ont engendré un nettoyage ethnique sous couvert d'état de guerre civile permanent. Malgré l'annonce (en septembre 2016) de la fin du conflit au Darfour par les autorités soudanaises, la population y demeure dans l'insécurité permanente et le HCR s'alarme d'une prolifération des armes en circulation. Aussi, les demandeurs d'asile dénoncent une impossibilité d'accès à leurs droits du fait d'une justice ethnicisée.

Le Soudan du Sud (indépendant depuis le 09 juillet 2011) traverse également un conflit ethnique et politique, lié au déclin économique du pays et à la succession des chocs climatiques. Il en résulte des violences sexuelles généralisées et une incertitude alimentaire sous couvert d'une guerre civile qui a débuté en décembre 2013.

### 3.2 Configuration de l'accueil

L'agrément du service est de 183 places.

Les années précédentes nous observons des dépassements de capacité : naissances, admissions de « rejoignants », composition supérieure des familles qui arrivent à celles qui partent.

Après une année où le taux d'occupation avait baissé à la suite de places préemptées par l'OFII, l'activité du service a repris son cours normal, les places disponibles sont maintenant systématiquement attribuées à des ménages pris en charge sur le dispositif local.

**Ce qui donne au final un taux d'occupation de 90,65% avec 60 548 nuitées.**

Typologie des ménages pris en charge	2017			
	Ménages	Dont adultes	Dont enfants	Total personnes
Hommes isolés	38	38	-	38
Femmes isolées	14	14	-	14
Hommes avec enfant(s)	2	2	2	4
Femmes avec enfant(s)	7	7	9	16
Couples sans enfant	4	8	-	8
Couples avec enfant(s)	50	100	105	205
<b>Total ménages</b>	<b>115</b>	<b>169</b>	<b>116</b>	<b>285</b>

Depuis la réforme, l'OFII a « la main » sur les orientations, en priorité les ménages qui se présentent au guichet unique et ensuite ceux qui attendent sur les dispositifs d'hébergement d'urgence au niveau national et local.

Dans le cadre d'une ouverture des capacités d'accueil aux personnes isolées demandée par la direction de l'asile, nous avons atteint 18% sur l'année.

Nos capacités de chambres en résidence sociale et en studios nous ont permis de répondre à cette instruction pour des ressortissants d'Asie et d'Afrique.

Le service accueille toujours des ménages dont la situation médicale nécessite une prise en charge de proximité au vu du suivi et de la coordination des soins.

En tout 41 personnes ont été concernées par cette problématique (+6)<sup>(1)</sup> :

- 18 présentent des troubles somatiques tels que des tumeurs, hémiplésies, cancers, VIH, hépatites dont plusieurs situations concernant des enfants.

<sup>(1)</sup> Écart entre 2016 et 2017.

- 17 ont un suivi pour une maladie psychique
- 6 présentent un handicap.

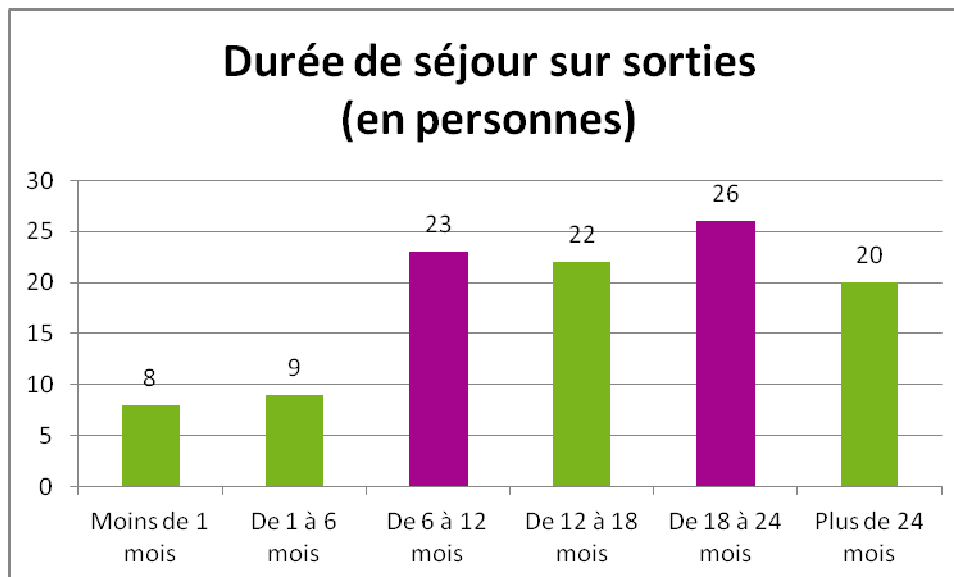
### 3.3 Durée de séjour

Les données ci-dessous rendent compte de la durée du séjour au départ des ménages, tous statuts confondus.

Chaque sortie dépend aussi des aléas que rencontrent les ménages tout au long de leur parcours (attente de convocation, report d'audience, désignation d'un avocat pour l'aide juridictionnelle).

Durée de séjour pour les personnes sorties 2017			
Nombre de journées réalisées	Personnes	Moyenne en jours	Moyenne en mois
51 455	108	476	16

La durée de séjour moyenne a augmenté au regard de l'an dernier (+ 1 mois), mais plus de personnes ont quitté le service (+12)<sup>(1)</sup>, ceci s'explique en partie par l'augmentation des ménages ayant obtenu une protection, les orientations vers le logement (+15) et les départs volontaires (+2).



<sup>(1)</sup> Écart entre 2016 et 2017.

### 3.4 Les dossiers

Le suivi des dossiers OFPRA et CNDA constitue la partie centrale de l'accompagnement administratif de l'équipe sociale. La professionnelle chargée de la préparation aux convocations de l'OFPRA et de la CNDA, apporte une aide aux personnes pour :

- Argumenter leur demande.
- Comprendre le sens des questions posées.
- Construire et structurer leur intervention sur la base des conditions de déroulement des entretiens.

Le dossier OFPRA est instruit par le travailleur social si le ménage est encore dans le délai des 21 jours et des compléments sont retravaillés par la suite en vue de la convocation à l'OFPRA.

Statuts 2017	Accord
OFPRA	15
CNDA	14
<b>Total</b>	<b>29</b>

Les ménages ayant obtenu un statut de réfugié sont Afghans, Albanais, Bosniaques, Kosovars, Russes, Sierra-Léonais, Syriens et Soudanais.

85 dossiers ont été déposés (58 à l'OFPRA et 27 à la CNDA). Cela comprend les dossiers qui ont obtenu une réponse positive ou négative et ceux encore en attente de réponse.

Nous pouvons cette année mettre en miroir les délais d'instruction des dossiers OFPRA et CNDA avec les moyennes nationales.

Pour l'OFPRA, le nombre de dossiers instruits par le service fait apparaître un délai de 7 mois au regard des 4 mois sur le national. L'Office ayant pour objectif d'atteindre les 2 mois en 2018 !

Pour la CNDA, le délai pour les ménages du service est de 5 mois, la moyenne nationale est d'un peu plus de 6 mois.

Ces chiffres sont à apprécier de manière globale, sans tenir compte des distinctions de nationalité, de la nature des procédures (normale ou accélérée) et de la gestion des dossiers en formation collégiale ou par un juge unique pour la CNDA.

### 3.5 L'interprétariat

Le service fonctionne toujours avec son propre réseau de partenaires, particulièrement en russe, arménien, serbo-croate, turque et albanais, arabe, afghan.

Sur la base des bons d'intervention qui permettent de ventiler les factures en fonction des différentes thématiques, nous notons une forte augmentation des documents traduits.

Actes d'interprétariat – Traduction	Demande d'asile	Vie quotidienne	Santé	Actions collectives	Aspect institutionnel	Totaux
Nombre de pages	323	3	1	0	26	353
<b>Coût</b>	<b>9279 €</b>	<b>60 €</b>	<b>35 €</b>	<b>0 €</b>	<b>687 €</b>	<b>10 061 €</b>
Nombres d'heures	280	43	9	20	56	408
<b>Coût</b>	<b>10 382 €</b>	<b>1469 €</b>	<b>305 €</b>	<b>713 €</b>	<b>1953 €</b>	<b>14 822 €</b>
Nombres d'unités téléphoniques	298	209	24	44	73	648
<b>Coût</b>	<b>8476 €</b>	<b>5561 €</b>	<b>503 €</b>	<b>1199 €</b>	<b>1942 €</b>	<b>17 681 €</b>
<b>Totaux coût</b>	<b>28 137 €</b>	<b>7090 €</b>	<b>843 €</b>	<b>1912 €</b>	<b>4582 €</b>	<b>42 564 €</b>

La demande d'asile comprend l'accueil, la préparation OFPRA – CNDA, la traduction de documents et la gestion de la sortie.

La vie quotidienne comprend la scolarité, les droits administratifs (accès et maintien), l'hébergement et les entretiens de recadrage.

La santé comprend l'accompagnement des ménages pour des rendez-vous importants avec des médecins et la traduction des carnets de vaccination.

Les actions collectives concernent les loisirs, le soutien scolaire, l'apprentissage du français, l'information des usagers, etc...

L'aspect institutionnel concerne les entretiens avec le chef de service (aux différentes étapes de la procédure).

La plupart des frais occasionnés par la procédure d'asile et le quotidien sont pris en charge par le service hormis les rappels au respect des règles et des prestations pour les déboutés.

Le coût total de cette année est en légère augmentation (+2000€) après une diminution de la même somme l'an dernier.

L'utilisation du téléphone est plus fréquente a contrario des entretiens de face à face.

## 4 STATUTS ET SORTIES

Les tendances de cette année s'inversent par rapport à celle de l'année précédente : augmentation des ménages déboutés du fait de l'arrêt des transferts vers le dispositif d'hébergement d'urgence, baisse de l'obtention des statuts.

Nature des statuts sur présents au CADA en 2017	Nombre
Attente réponse CNDA	47
Attente réponse OFPRA	46
Déboutés de la demande d'asile (- dont 5 demandes de régularisation santé)	43
Protection subsidiaire	19
Statuts CNDA	16
Statuts OFPRA	15
Réexamen OFPRA	1
<b>Total (accompagnés de 98 mineurs)</b>	<b>187</b>

### 4.1 Les réfugiés

31 personnes (15 en OFPRA et 16 en CNDA) ont obtenu ce statut (-20)<sup>(1)</sup>, 22 personnes sont sorties du service.

Pour rappel, la qualité de réfugié est reconnue, au titre de la Convention de Genève, à toute personne dont les craintes de persécution reposent sur l'un des motifs suivants : appartenance à un groupe ethnique ou religieux, à un groupe social particulier (caractéristiques communes, orientation sexuelle, particularités physiques...).

Les personnes l'obtenant entrent dans le dispositif de droit commun, c'est-à-dire qu'elles peuvent bénéficier de droits sociaux (Revenu de Solidarité Active (RSA), allocations familiales, allocations logement).

L'accès à l'autonomie financière et locative est assez rapide, en moyenne, 2 mois pour bénéficier du RSA et quelques mois supplémentaires pour obtenir et accéder à un logement.

<sup>(1)</sup> Écart entre 2016 et 2017.

## 4.2 Les protections subsidiaires

*19 personnes ont obtenu la protection subsidiaire (+7) <sup>(1)</sup> et 10 ont quitté le service.*

En cas de protection subsidiaire, le demandeur d'asile (ne relevant pas de la Convention de Genève) doit établir devant l'OFPRA (ou la CNDA) qu'il est exposé dans son pays à l'une des menaces graves suivantes :

- La peine de mort ou le risque d'exécution.
- La torture, des peines ou traitements inhumains ou dégradants.
- Une menace grave contre sa vie résultant d'un conflit armé.

## 4.3 Les déboutés

*43 personnes concernées (+10) <sup>(1)</sup> dont 20 sorties (sans compter les enfants).*

Elles ont un délai d'un mois après réception du courrier de la CNDA pour quitter les locaux mis à leur disposition durant le traitement de leur demande.

Les familles concernées par des problèmes importants de santé, mais aussi celles qui ont des enfants mineurs, sont réorientées vers le dispositif d'urgence au gré des décisions des services de l'État.

## 4.4 Les régularisations

*5 personnes ont déposé une demande uune régularisation pour raison médicale. Ces 5 personnes ont quitté le service.*

C'est au pouvoir discrétionnaire du Préfet d'accorder ou non une autorisation provisoire de séjour sur le territoire français à toute demande à titre humanitaire ou exceptionnelle pour des personnes déjà déboutées du droit d'asile.

Il faut donc être en mesure de faire valoir :

- Les motifs personnels de la demande.
- L'argumentation liée aux activités d'insertion.
- Les risques encourus en cas de retour.

Le droit au séjour pour raison médicale est aussi garanti par la loi à la personne malade qui remplit les conditions médicales suivantes :

- Risquer des conséquences graves pour sa santé en cas de défaut de prise en charge médicale.
- Risquer de ne pas avoir les soins appropriés dans son pays d'origine.

Après étude du dossier par un médecin de l'ARS (Agence Régionale de Santé), la régularisation peut être de 6 mois renouvelables une fois, ou d'un an ; chaque année le dossier est à nouveau étudié selon les mêmes modalités.

Pour compléter ces chiffres dans les questionnaires d'évaluation, un item aborde (cf. titre suivant) les préoccupations liées à l'état de santé à l'arrivée. Les résultats montrent un taux de 34% de réponse positive.

<sup>(1)</sup> Écart entre 2016 et 2017.



#### 4.5 Les orientations

Pour les statutaires, l'autonomie et un critère important pour les options de sortie ; le CHRS pour les ménages nécessitant un suivi au quotidien, des relogements en direct pour les ménages qui maîtrisent le savoir habiter...

À la marge, certains ménages sans statut souhaitant rester sur le territoire ont trouvé une solution personnelle dans leur réseau proche.

Orientation à la sortie du CADA	2017	
	Ménages	Personnes
Logement	9	35
Départ volontaire, solution individuelle	12	28
Hébergement d'urgence	8	19
C.H.R.S.	9	17
Aide au retour volontaire	1	5
Accueil famille ou amis	2	2
Incarcération	1	1
Décès	1	1
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>108</b>
<b>Encore suivi au 31 décembre</b>	<b>72</b>	<b>177</b>

Les sorties vers le logement et les structures d'accompagnement concernent bien sûr les ménages ayant obtenu une protection. Les solutions individuelles et l'accueil chez des tiers, les ménages déboutés qui ont pour la plupart déposé une demande de régularisation auprès de la Préfecture. Quelques ménages déboutés eux aussi ont pu bénéficier d'une orientation vers le dispositif d'urgence en début d'année dans le cadre des transferts validés par les services de L'État.

## 5 RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION

Les usagers sont sollicités à leur arrivée et six mois plus tard, sur les thématiques suivantes :

- Être acteur dans son parcours d'intégration.
- L'aide au retour volontaire.
- L'installation dans un nouvel environnement social.

Les résultats des enquêtes sont présentés ci-après. Les nombres exprimés en pourcentage rendent compte des items « satisfaisant, bien, correctement, beaucoup ».



**Nombre de personnes inscrites auprès d'associations extérieures à l'arrivée : 52 %**

Les résultats de l'enquête à analyser s'appuient sur un retour de 59 questionnaires à l'arrivée et de 55 pour le deuxième passage après 6 mois.

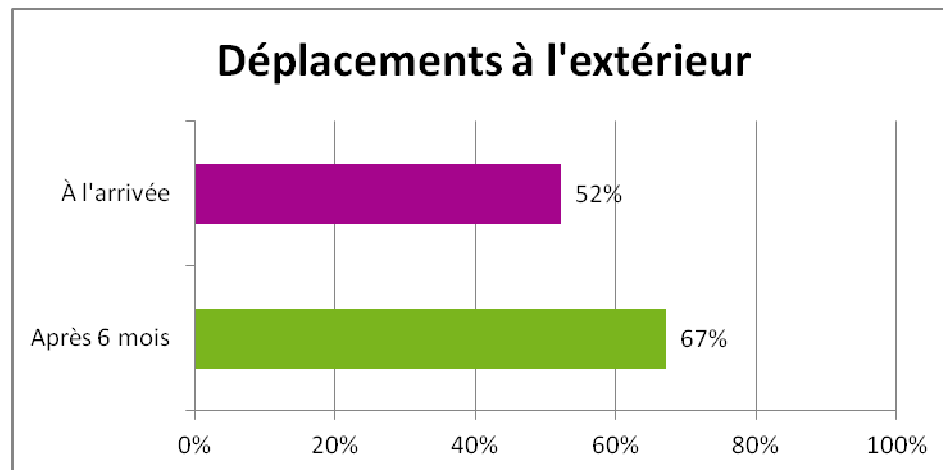
Après quelques années de fonctionnement avec la même mouture, l'équipe va réactualiser document en 2018.

À la question portant sur l'autonomie et l'intégration sociale, les résultats à l'arrivée indiquent la maîtrise de la langue en première place puis l'autorisation de travail. Après six mois de prise en charge, une meilleure connaissance de l'accès au travail et l'apport des cours linguistiques, la reconnaissance des compétences professionnelles passe en première place derrière la maîtrise du français.

Cette progression s'explique par le fait que l'intériorisation de la langue au quotidien et l'environnement linguistique dans lequel baigne ensuite la personne (dans la rue, les administrations, les commerces et les services,) produit ses effets.

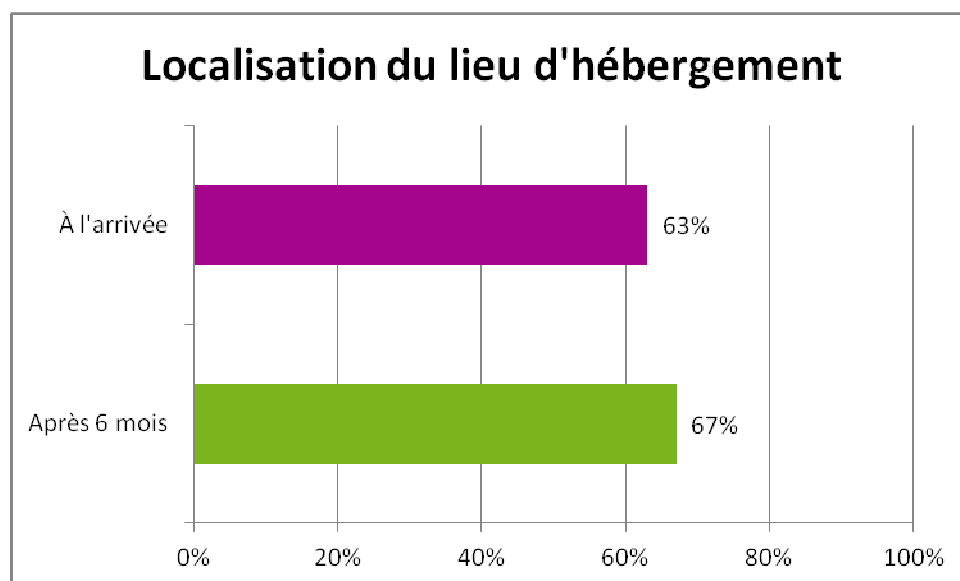
La compréhension des explications des professionnels s'améliore lors des entretiens et les personnes se repèrent dans leur contexte géographique quand elles doivent se déplacer.

- Pouvez-vous vous situer à l'aide de panneaux indicateurs quand vous devez vous déplacer ?



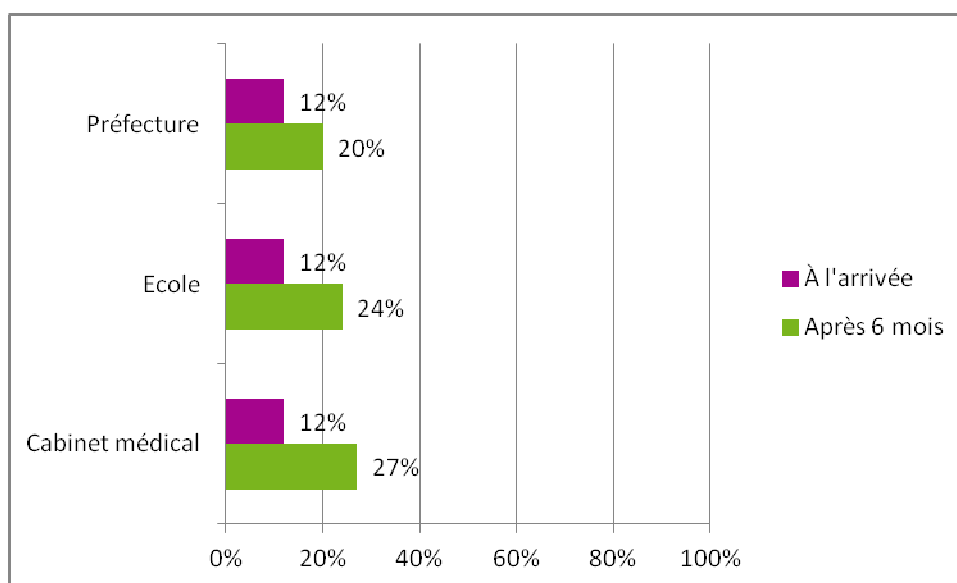
Les sites d'hébergement sont essentiellement situés en zone urbaine (Nancy, Toul, Maxéville, Malzéville, Vandoeuvre)... et Baccarat.

- La localisation de votre lieu d'hébergement par rapport aux infrastructures administratives, médicales, associatives vous convient-elle ?



Lors des contacts avec les services administratifs, les compétences des ménages évoluent aussi avec le temps même si certaines « conditions techniques » ne sont pas toujours favorables : débit plus rapide de l'interlocuteur, ambiance plus ou moins bruyante, etc...

- Savez-vous formuler une demande en français auprès de ces services ?

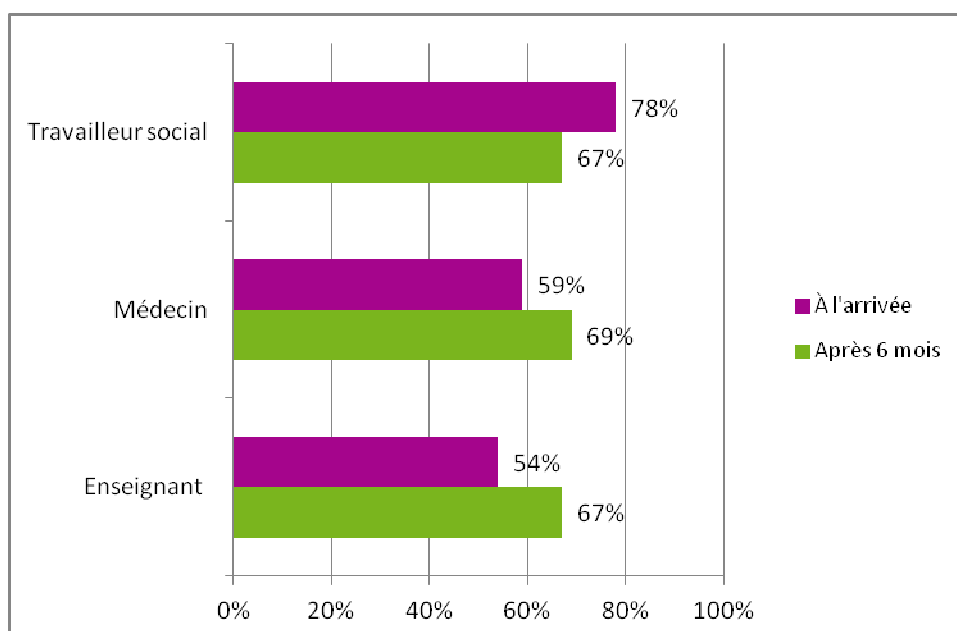


Pour remplir les documents administratifs, le taux de possibilité se stabilise autour de 20%, il est vrai que les travailleurs sociaux sont présents pour aider les ménages à remplir les formulaires et demandes diverses.

En ce qui concerne les échanges en français, le travailleur social, le médecin et l'enseignant sont les interlocuteurs privilégiés. Tous trois structurent les échanges au quotidien pour la procédure d'asile, la scolarisation des enfants et le suivi sanitaire qui sont des axes importants de la prise en charge.

Le résultat correspondant au travailleur social peut apparaître comme contradictoire mais il faut le relier aussi à l'augmentation des entretiens avec interprète pour la vie quotidienne et la santé, qui renvoie aux capacités de compréhension des personnes ou à la nécessité des explications médicales.

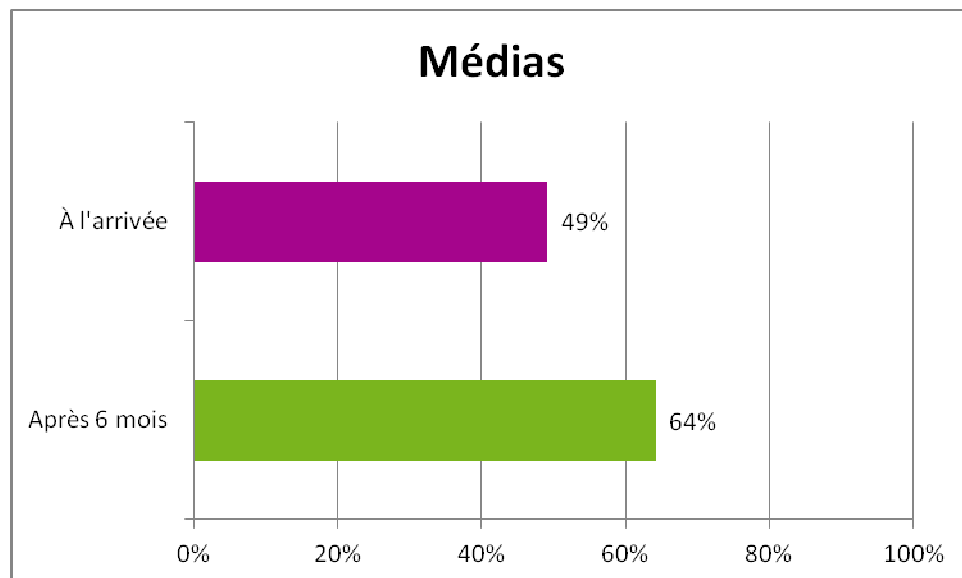
- Avec qui échangez-vous le plus fréquemment en français ?



Pour les échanges collectifs, les cours de français dispensés à l'extérieur sont majoritairement reconnus par les ménages comme le lieu privilégié de progression en français. Le bénévolat et les activités de loisirs sont évoqués comme des supports permettant aussi de pratiquer la langue.

En cas de difficulté pour se faire comprendre, les tiers qui maîtrisent mieux la langue (amis et enfants) facilitent la compréhension des demandes.

En plus des cours, c'est aussi par l'intermédiaire des médias (télévision, internet) que des compétences peuvent se développer dans certains domaines.

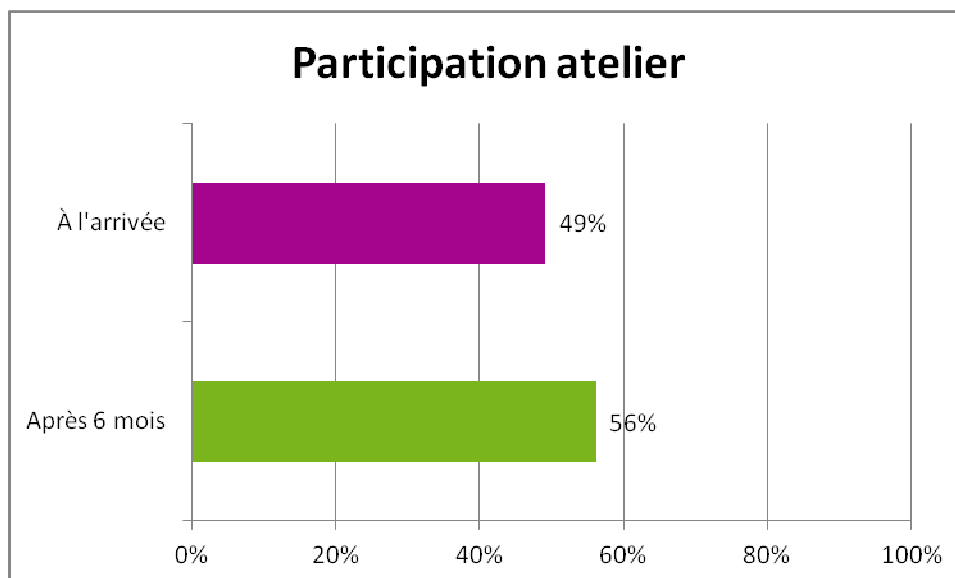


Enfin, les ateliers proposés cette année par le service, dans un cadre plus interculturel et animés par trois bénévoles et deux travailleurs sociaux de l'équipe, assurent un complément indéniable aux séquences d'apprentissage. L'élaboration du contenu des séances permet la confrontation de la théorie des cours à la mise en situation pour des sorties culturelles.

Les cours de l'année ont porté sur différentes thématiques telles que le savoir habiter, l'histoire de France et les traditions, la France dans l'Europe. À la fin de chaque trimestre une sortie a été organisée :

- L'exposition « Jardin infini, de Giverny à l'Amazonie » au Centre Georges Pompidou,
- La visite de la confiserie des Hautes Vosges à Plainfaing avec un pique nique au Lac de Longemer et un tour du lac à bateau,
- La visite de Kaysersberg et le marché de Noël de Riquewihr.

Ces sorties, ont réuni à chaque fois 15 personnes de nationalités différentes et 3 accompagnateurs.



Les inscriptions se font sur la base du volontariat. Ce choix permet des échanges plus constructifs et contribue à une nouvelle dynamique entre les participants.

La remise de dictionnaires scolaires pour les enfants s'est poursuivie encore cette année. Cette initiative de l'équipe vient conforter l'importance de la maîtrise de la langue auprès des ménages.

## 6 PERSPECTIVES...

De nombreuses collaborations ont démarré cette année et vont se poursuivre sur les prochaines années.

Un partenariat avec L'association SPRH (Sciences Po Refugee Help) gérée par les étudiants qui a pour vocation de venir en soutien aux demandeurs d'asile. C'est dans ce cadre qu'un projet reposant sur la réalisation d'aides aux devoirs et l'organisation de soirée d'échanges culinaires a été convenu. Le premier repas s'est déroulé au mois de décembre au Foyer St Martin.

Le CADA s'est engagé dans une démarche de développement durable et va mettre en place avec la contribution de l'Association Réciprocité des actions éducatives autour des éco gestes ainsi que la réalisation d'un diagnostic énergie. Il s'agit de sensibiliser les usagers pour une utilisation maîtrisée des fluides par le biais d'ateliers pédagogiques animés par des « médiateurs énergie ». Le diagnostic énergie concernera 11 logements avec chauffage électrique qui sont identifiés sur les secteurs de Malzéville, 4 appartements de type T2 Nancy, 7 appartements dont 6 de type studio et de type T3.

Avec l'association « les P'tits débrouillards », une proposition d'ateliers parents/enfants pourrait voir le jour en 2018 dans le cadre d'animations scientifiques basées une démarche empirique (manipulations, expériences) et une pédagogie active pour développer l'esprit critique.

Une action de sensibilisation sur le tri sélectif à destination des enfants accompagnés de leurs parents est aussi en préparation. Cette action est menée avec la contribution de la « Coordinatrice des Ambassadeurs du Tri et de la Prévention au Service Déchets Ménagers de la Métropole du Grand Nancy ». À cet effet, différents ateliers seront proposés aux familles. Une visite d'un centre de traitement des déchets est aussi prévu afin que les personnes puissent constater le processus de valorisation.

Un travail portant sur la "fabrication de produits ménagers au naturel" est en réflexion. L'idée étant de trouver de produits de substitution et de faire un travail de prévention autour de la nocivité de certains produits (perturbateurs endocriniens etc.)

Et enfin un atelier « théâtre et langue » en collaboration avec le CDN Nancy et Lorraine. Le projet œuvre à l'apprentissage de la langue orale d'abord. À travers certaines activités nécessaires de lecture de textes (de niveau facile), il s'agit aussi d'un complément au processus d'apprentissage. L'idéal visé est la familiarisation avec le théâtre et avec la langue française. Le projet se déroulera sur 30 heures d'atelier, réparties en dix séances de 3 heures. La rencontre avec les intervenants a eu lieu en décembre et les premières séances débuteront en janvier 2018.

## **7 ANNEXES**

### **7.1 Fiches actions**

Fiche Cours de français

Fiche Raconte tapis

Fiche Soutien scolaire

Fiche Scolarisation

Fiche Accès à la culture

Fiche Vacances scolaires

Fiche Ateliers interculturels

Fiche Fête des familles

Fiche Éveil à la lecture



## COURS DE FRANÇAIS

Activité : -----  
Dispense de cours.

Objectifs : -----  
Permettre aux adultes d'accéder à l'apprentissage de la langue dès leur arrivée au service. Faciliter l'intégration en France. Satisfaire aux règles de fonctionnement du CADA.

Partenaires : -----  
Bénévoles pour les cours individuels sur sites. Associations pour les cours collectifs : ALAFA, La Clairière, Réponse, Armée du Salut, La Croix Rouge, Femmes Relais.

Public : -----  
Adultes.

Lieu : -----  
Au CADA et au Foyer Saint Martin. Dans les locaux des associations partenaires sur Nancy, Toul, et Vandoeuvre.

Durée : -----  
Les apprenants bénéficient de 2 fois 2 heures par semaine. Chaque bénévole sur site intervient 2 heures par semaine.

Coût : -----  
Les adhésions annuelles sont réglées par les familles et remboursées en fin d'année sous condition de présence. Pour les apprenants devant utiliser les transports en commun, l'ARS rembourse les déplacements.

Commentaires : -----  
L'apprentissage du français fait partie intégrante de l'accompagnement des familles. Un contrat d'engagement contractualise la mobilisation des adultes pour ces séquences d'apprentissage. Les cours sur les sites d'hébergement sont destinés aux personnes ayant des problèmes médicaux ou aux mères seules.

## RACONTE TAPIS

Activité : -----

Construction d'un raconte tapis

Objectifs : -----

Permettre aux adultes d'accéder à l'apprentissage du français et leurs donner accès à la culture française.

Fédérer les familles autour d'un projet créatif vecteur de liens entre les familles et le professionnel.

Privilégier la relation parents/enfant.

Partenaires : -----

Lire et faire lire

Public : -----

Adultes et enfants

Lieu : -----

Au CADA

Durée : -----

Une séance de 2h00 par mois.

Coût : -----

Gratuit pour les familles

Commentaires : -----

La construction du raconte tapis est un moment fort de partage entre les familles, c'est aussi un temps où les familles sont dégagées des préoccupations inhérentes à leur situation administrative.

Coopérer, être ensemble dans l'acceptation de l'autre nous paraît un axe éducatif important.

## SOUTIEN SCOLAIRE

Activité : -----

Accompagnement individuel ou collectif dans la réalisation du travail scolaire.

Objectifs : -----

Permettre à l'enfant d'avoir un interlocuteur privilégié qui réponde à ses demandes, notamment celles liées à la compréhension du français.

Partenaires : -----

Education Nationale, Réponse à Vandoeuvre, La Clairière sur Nancy, Bénévoles de l'ARS, SPRH (Sciences Po Refugee Help).

Public : -----

Enfants primo-arrivants scolarisés, du primaire au lycée.

Lieu : -----

Au domicile des parents ou dans les locaux des associations de quartier.

Durée : -----

2 heures par semaine, à domicile. 2 heures minimum par semaine, dans les associations. Tout au long de l'année scolaire.

Coût : -----

Gratuit. Pour certaines associations, les parents règlent une adhésion.

Commentaires : -----

Tous les enfants scolarisés ne bénéficient pas d'un accompagnement. Nous répondons aux situations qui nécessitent le plus d'attention. L'orientation vers les associations permet un accompagnement collectif. Un bénévole s'occupe de 3 à 5 enfants pour permettre un suivi similaire à celui pratiqué à domicile. Des activités à visée ludique sont également proposées (sorties médiathèque, informatique, aquarium...).

## SCOLARISATION

Activité : -----

Inscription et suivi de la scolarité des enfants.

Objectifs : -----

Respecter la législation propre à l'obligation scolaire. Permettre à l'enfant d'intégrer, dans les meilleures conditions, le système scolaire français. Effectuer un travail de médiation entre les familles et l'institution scolaire. Apporter un soutien spécifique aux enfants et aux parents pendant la scolarité.

Partenaires : -----

Education Nationale, intervenants des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées.

Public : -----

Parents et enfants primo-arrivants scolarisés, de la maternelle au lycée.

Lieu : -----

Etablissements scolaires dont dépendent les lieux de résidence.

Durée : -----

Inscription : chaque fois qu'un enfant en âge d'être scolarisé est accueilli.

Suivi : à la carte, tout au long de l'année.

Coût : -----

Intégré dans l'activité du travailleur social chargé des actions collectives.

Commentaires : -----

La barrière de la langue et la méconnaissance du système scolaire français sont des obstacles à l'investissement des parents. Le rôle de médiateur assuré par le travailleur social est primordial pour les aider à s'impliquer dans la vie scolaire de leur(s) enfant(s).

## ACCÈS A LA CULTURE

Activité : -----

Accès aux activités de loisirs, sportives et culturelles.

Objectifs : -----

Permettre l'intégration des enfants et des adultes dans le tissu associatif environnant.

Partenaires : -----

MJC, Centres Culturels, Mairies, Associations, Conseil Départemental, CDOS de Meurthe-et-Moselle (Comité Départemental Olympique et Sportif).

Public : -----

Enfants et adultes.

Lieu : -----

Sur l'ensemble des communes concernées par les lieux d'hébergement.

Durée : -----

Toute l'année.

Coût : -----

Gratuité ou tarif en vigueur dans les différentes MJC, associations...

Commentaires : -----

Ces activités ont une incidence notable sur l'intégration du public dans son environnement social. Dans un contexte où la priorité est souvent liée au suivi administratif, les activités culturelles et sportives ne sont pas pour autant négligées. Leur financement s'effectue par le biais d'aides institutionnelles ou d'une avance par l'ARS. Cette seconde option de règlement est toujours utilisée pour faire aboutir un projet, les budgets des aides financières s'amenuisant d'année en année. De plus, les arrivées en cours d'année ne correspondent pas forcément au calendrier des disponibilités budgétaires.

## VACANCES SCOLAIRES

Activité : -----

Organisation des vacances d'été (juillet et août).

Objectifs : -----

Proposer des animations de loisirs encadrées aux enfants.

Partenaires : -----

MJC, Centres Culturels, Mairies.

Public : -----

Les enfants de 3 à 17 ans.

Lieu : -----

Dans les centres de loisirs dont dépendent les lieux d'hébergement des familles.

Durée : -----

Un mois par enfant.

Coût : -----

Tarifs appliqués par les différents Centres de Loisirs. Une participation de 1.50 euro par jour et par enfant est demandée aux familles et le solde est réglé par le service.

Commentaires : -----

Il s'agit de proposer aux enfants des loisirs de proximité durant les grandes vacances. Les lieux d'hébergement n'ayant pas été conçus à l'origine pour ce genre d'activités, il est important que chaque enfant puisse trouver un environnement propice à son épanouissement. Les vacances d'été sont aussi un temps où les apprentissages du français et la socialisation restent d'actualité.

## ATELIERS INTERCULTURELS

Activité : -----

Pratique de la langue française en groupes d'échanges thématiques.

Objectifs : -----

Permettre aux adultes d'avoir un complément à l'apprentissage du français. Aborder des sujets du quotidien permettant de faciliter l'intégration en France. Permettre un échange entre les différentes cultures et faire le lien avec la vie en France.

Partenaires : -----

3 Bénévoles

Public : -----

Adultes.

Lieu : -----

Dans les locaux du CADA.

Durée : -----

Toute l'année (hors vacances scolaires) un atelier de 1h30 par quinzaine pour les personnes qui se sont inscrites en amont sur le planning. Une thématique est abordée par trimestre avec au final une sortie extérieure en rapport avec le sujet traité. Cette année ont été évoqués : les éco-gestes, le savoir-habiter, la laïcité...

Coût : -----

Gratuité de l'activité et des supports pédagogiques. Financement de la sortie extérieure par l'ARS.

Commentaires : -----

La « nouvelle formule » d'organisation de ces séances met l'accent sur l'autonomie des personnes. Elles engagent leur responsabilité en s'inscrivant en amont à ces ateliers sur un planning distribué par les travailleurs sociaux. Seuls les participants aux ateliers du trimestre viennent à une sortie de clôture en lien avec la thématique étudiée.

## FÊTE DES FAMILLES

Activité : -----

Réunir les familles, les bénévoles, les partenaires et les travailleurs sociaux pour un moment festif autour d'un repas.

Objectifs : -----

Permettre un temps de partage convivial avec les familles hébergées. Créer des échanges en dehors du quotidien de la prise en charge et des démarches liées à la demande d'asile.

Partenaires : -----

Mairie de Maxéville, Association Max Inter Génération, Association Lire et Faire Lire.

Public : -----

Familles, bénévoles, partenaires et travailleurs sociaux.

Lieu : -----

Locaux de la Mairie de Maxéville

Durée : -----

Une journée (organisation et repas).

Coût : -----

La salle est mise à disposition gratuitement par la Mairie de Maxéville.

Les familles ayant participé à la réalisation de plats sont remboursées de leurs achats sur présentation des factures.

Achats divers (nappes, serviettes, couverts...).

Commentaires : -----

À l'unanimité des participants, c'est un moment fort et très agréable pendant lequel les échanges permettent de consolider et d'enrichir la prise en charge.

À l'issue de ce moment festif, des photos sont exposées dans les locaux du CADA et à disposition des familles qui souhaitent en avoir un exemplaire.



## ÉVEIL A LA LECTURE

Activité : -----  
Lecture de contes.

Objectifs : -----

Faire découvrir la littérature jeunesse aux enfants dans une démarche d'éveil et de partage. Il s'agit aussi de leur offrir le goût à la lecture par la promotion de la littérature jeunesse et la découverte de notre patrimoine littéraire.

Partenaires : -----

Association Lire et Faire Lire.

Public : -----

Enfants accompagnés de leurs parents.

Lieu : -----

Foyer Saint Martin.

Durée : -----

Une séance d'une heure par quinzaine.

Coût : -----

Gratuit

Commentaires : -----

Ces séances de lecture de contes sont actuellement proposées aux enfants résidents du Foyer Saint Martin à Maxéville en présence de leurs parents. Les bénévoles lisent des albums de littérature jeunesse à ces enfants dans le but de les ouvrir à la langue française et susciter leur intérêt aux livres. C'est aussi une occasion singulière de rencontre intergénérationnelle.

## GLOSSAIRE

- \* ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile
- \* CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- \* CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement
- \* CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile
- \* CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
- \* DNA : Dispositif National d'Accueil
- \* HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés
- \* OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- \* OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
- \* RSA : Revenu de solidarité active
- \* U.E : Union Européenne
- \* VPF : Vie privée et familiale

